



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## obésité

Question écrite n° 6131

### Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le lien existant entre les boissons sucrées et l'obésité. La revue médicale *New England Journal of medicine* a récemment publié trois études montrant le rôle déterminant de ces boissons dans la prise de poids, notamment chez les enfants et les adolescents. Ces études donnent lieu à la conclusion que les boissons sucrées, qu'elles soient consommées par des enfants et adolescents obèses ou en poids normal, agiraient sur les gènes affectant le poids. En outre, les prédispositions génétiques d'une personne à grossir seraient ainsi amplifiées. Les pédiatres tirent la sonnette d'alarme, et préconisent d'agir pour réduire la consommation de ces produits. En France, des mesures ont déjà été prises (interdiction d'installer des distributeurs de sodas dans les établissements scolaires, programmes de santé publique, tels que l'Épode). Il semble que ces politiques soient pourtant insuffisantes, puisque plusieurs études révèlent que la France pourrait rattraper le taux d'obésité des États-Unis d'ici à 2020. Il lui demande si elle envisage de prendre des mesures plus drastiques, à l'image de celle prise par le maire de New-York.

### Texte de la réponse

Le programme national nutrition santé (PNNS), lancé en France depuis 2001 et reconduit pour la période 2011-2015, a fixé des repères nutritionnels qui, conformément aux principes de base du PNNS, visent à promouvoir une alimentation et une activité physique favorables à un état nutritionnel et de santé optimaux. Ces repères conduisent à promouvoir certaines catégories d'aliments et de boissons ainsi qu'à en recommander la limitation d'autres. Cependant, aucun aliment n'est à proscrire. Ainsi, le PNNS recommande de limiter la consommation de boissons du type « soda » car elles sont très riches en sucre et elles ne doivent être consommées qu'occasionnellement. Il souligne que seule l'eau est, sur le plan nutritionnel, la boisson idéale indispensable. Ces recommandations sont diffusées dans tous les supports de communication élaborés dans le cadre du PNNS y compris dans les départements d'outre-mer. En effet, le rapport de l'agence française de sécurité sanitaire des aliments (actuellement ANSES : agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) sur « glucides et santé » (2004) indique que les effets délétères des glucides ont pu être établis avec certitude vis à vis du développement du surpoids et de l'obésité chez les enfants et les adolescents, dans les pays industrialisés. D'après des études menées en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis, une consommation excessive de glucides, et en particulier de glucides simples ajoutés, notamment sous forme de boissons (jus de fruits, sodas...) serait responsable du développement du surpoids et de l'obésité chez les enfants et les adolescents. Le PNNS 2011-2015 prévoit l'actualisation des repères nutritionnels dont les travaux sont menés actuellement par l'ANSES, à la lumière de la littérature scientifique actuelle. Par ailleurs, depuis 2007 à ce jour, l'État encourage la signature de chartes d'engagements de progrès nutritionnel par les entreprises du secteur économique de l'agro-alimentaire. La majorité des entreprises signataires ont, parmi leurs engagements, celui de réduire la teneur en sucres de leurs produits qui en contiennent.

### Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

**Circonscription** : Meurthe-et-Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 6131

**Rubrique** : Santé

**Ministère interrogé** : Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire** : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le** : [2 octobre 2012](#), page 5288

**Réponse publiée au JO le** : [25 décembre 2012](#), page 7804